

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES FÊTE FORAINE D'HIVER 2027

Type de procédure : Mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet :

La Ville de Narbonne souhaite organiser une fête foraine afin de dynamiser son cœur de ville.

La fête foraine d'hiver se déroulera du samedi 6 février au dimanche 7 mars 2027.

Contexte :

La fête foraine d'hiver regroupe 20 emplacements. Elle est destinée essentiellement à un jeune public.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

La Ville de Narbonne met à disposition des emplacements nus non pourvus d'électricité destinés à l'installation des métiers. Il appartient à chaque pétitionnaire de contracter un branchement électrique auprès d'un fournisseur agréé. Un emplacement dédié aux caravanes sera mis à disposition par la Ville.

Pour chacun de ces emplacements, une redevance sera exigée conformément à la délibération en vigueur. *

FETES FORAINES	Unité	Durée	Tarif
Baraque à jeux (pêche aux canards, cascades,...)	Le m ²	Mois	6,70€
Attractions moins de 150 m ²	Le m ²	Mois	5,24€
Attractions plus de 150 m ²	Le m ²	Mois	4,18€
VOITURES D'HABITATION			
Longueur totale jusqu'à 3,50ml	Le véhicule	Mois	10,45€
Longueur totale jusqu'à 6ml	Le véhicule	Mois	30,39€
Longueur totale supérieure à 6ml	Le véhicule	Mois	60,65€
Plus-value raccordement de l'emplacement (eau et électricité)	Le véhicule	Mois	115.02€

***Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.**

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : **12 Octobre 2026** ⇒ **12 Novembre 2026**

Date d'attribution : **12 Décembre 2026**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne /Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'hôtel de ville, CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de remplir dûment, et de façon la plus exhaustive qui soit les dossiers de candidature. Le dossier peut être complété par toute pièce pouvant étayer la candidature. Tout dossier non complet sera rejeté.

Dépôt de la candidature :

Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte des critères suivants :

- Respect des normes de sécurité en vigueur
- Originalité de l'attraction ou du manège
- Esthétique générale de l'attraction ou du manège
- Politique tarifaire proposée au public

Pour conserver l'attractivité de ces Fêtes Foraines et maintenir son niveau de fréquentation, la Ville de Narbonne se réserve le droit de :

- Renouveler un certain nombre de métiers chaque année.